

COMPTE-RENDU de la REUNION de la CLDR du 7 novembre 2017

Présents :

GREOVA :

Madame Maurine VANNI ;

Membres de la CLDR :

Madame Nathalie DEGUEE ;
Monsieur Didier DELMOTTE ;
Monsieur Jean-Marc DEMONTY, échevin ;
Monsieur Raphaël LAMBOTTE ;
Monsieur Frédéric LEONARD, Bourgmestre ;
Monsieur Hervé LEYBAERT ;
Madame Sandrine MAQUINAY, Présidente du CPAS ;
Madame Marie RAHIER, secrétaire CLDR ;
Monsieur Victor SILVESTRE ;
Madame Claudine STREE.

Excusés :

Monsieur Serge BREVERS ;
Monsieur Xavier GIBLET ;
Madame Nadine MAQUINAY ;
Madame Michèle MEERT ;
Monsieur André RAHIER.

Approbation du PV du 8 juin 2017

Monsieur LEYBAERT souhaite obtenir diverses précisions quant au bassin d'orage à Werbomont. Monsieur LEONARD lui explique que les analyses réalisées par l'AIDE ont permis d'identifier la source principale de pollution du bassin et que des pistes de solutions sont actuellement envisagées. Il l'invite ensuite à venir consulter le rapport à l'Administration communale.

Monsieur LAMBOTTE revient ensuite sur le PV du 23 mars 2017 relatant le désaccord entre un membre de la CLDR et les autorités communales. Il est finalement convenu d'adapter le PV et d'y intégrer ce qui suit :

« ... l'attitude de l'autorité communale vis-à-vis des critiques émises par le citoyen a finalement causé sa démission. »

Fiche 1.2 : « Aménagement de la Place de Chablis »

Monsieur LEONARD présente le nouvel estimatif réalisé par le bureau Lacasse pour le projet d'aménagement de la Place de Chablis. Les membres souhaitent obtenir de plus amples précisions quant aux postes 18 et 18bis relatifs à l'évacuation des déchets. Cette demande sera relayée au bureau Lacasse.

Madame VANNI réexplique ensuite la procédure à suivre pour la demande de convention auprès du Développement Rural. La prochaine étape consistera à organiser une réunion de coordination avec les différents pouvoirs subsidiants afin de leur présenter la fiche-projet et l'estimatif actualisé.

Madame DEGUEE souhaite savoir s'il est possible d'avancer sur le projet avant la réunion de coordination. Madame VANNI lui explique qu'il n'est pas possible d'avancer sur le projet tant que le Développement rural n'a pas donné son accord de principe quant au subventionnement du projet. La réunion de coordination permettra en outre à la commune d'obtenir, via la convention-faisabilité, un subside de 5 % pour la désignation d'un bureau d'étude chargé de la réalisation de l'avant-projet.

Monsieur LEONARD précise que les commerçants seront conviés à la réunion de coordination. Puisque le projet d'aménagement de la Place n'inclut pas le parking à proximité du terrain de football, la commune a l'intention de le financer sur fonds propres. Le Service Technique Provincial a été désigné comme auteur de projet et devrait rendre une proposition d'avant-projet d'ici le mois de décembre.

Fiche 1.4 : « Aménagements de convivialité »

Monsieur LEONARD rappelle que la commune a concerté les différents comités de villages afin d'obtenir une liste des aménagements à prévoir aux abords des salles. Diverses précisions ont été demandées par la commune mais un retour n'a pas toujours été fourni, notamment pour la buvette du football de My. Madame DEGUEE aimerait obtenir un listing des aménagements souhaités dans les différents villages de l'entité. Madame VANNI s'engage à réaliser une liste reprenant les idées émises par les comités de villages.

Monsieur LEONARD explique ensuite d'un préau sera prochainement aménagé à la salle de la Charmille et qu'un budget de 3000 € est consacré à une étude pour des aménagements sportifs sur le site de la pétanque à Xhoris.

Madame DEGUEE souhaite savoir si une plaine de jeux sera aménagée près de la salle l'Alouette à Rouge-Minière. Monsieur LEONARD précise qu'un budget est prévu en 2018 pour y aménager des sanitaires. La plaine de jeux n'est toutefois pas encore à l'ordre du jour.

Monsieur LEONARD explique ensuite que la commune essaye d'avancer petit à petit sur les aménagements de convivialité et qu'au vu de la longueur des procédures administratives à réaliser pour la demande d'une convention auprès du Développement rural, la commune souhaite d'ores et déjà réaliser des aménagements de convivialité sur fonds propres ou via l'Office du tourisme.

Monsieur LEONARD explique ensuite que le projet d'aménagement d'un espace polyvalent près du terrain de football étant trop onéreux, la commune a proposé au football de remplacer l'installation existante. Une étude a d'ores et déjà été lancée. Quelques membres se demandent si ce projet fera un jour l'objet d'une demande de convention. Monsieur LEONARD explique que le projet est trop ambitieux et qu'il ne pourra pas aboutir dans les années à venir, c'est pour cette raison que la commune a préféré revoir ses exigences à la baisse et prévoir une installation moins onéreuse que celle prévue dans le projet initial. La commune et le Greova ont tenté d'inclure certains aménagements de la fiche 1.1 dans la fiche relative à l'aménagement de la Place de Chablis mais le Développement rural a refusé. C'est pour cette raison que la commune tente d'agir en parallèle.

Vient ensuite la question de la désacralisation de l'Eglise à Vieuxville. Monsieur LEONARD explique que la commune a rencontré les Fabriques d'Eglises et l'Evêché mais que la procédure de négociation avec les acteurs concernés est fastidieuse.

Etat d'avancement des réalisations de l'Office du Tourisme

Madame STREE précise qu'il nécessite de remplacer un banc situé à proximité de la Gare de Burnontige ainsi que le panneau sur l'histoire du tram. La demande sera relayée à l'Office du Tourisme.

Monsieur LEONARD et Madame RAHIER présentent ensuite les nouvelles cartes réalisées par l'OT. Les membres émettent l'idée d'intégrer les numéros des descriptifs sur le tracé. Cette suggestion sera proposée à l'OT pour un prochain tirage.

Pour ce qui relève de la fiche éco-veille, elle sera prochainement proposée au Conseil d'Administration de l'OT. Il est convenu que le GT « chemins et sentiers » apporte son soutien pour l'analyse des fiches en cas de retours élevés.

Divers

Monsieur LEYBAERT souhaiterait qu'une plaque 70 km/heure soit placée pour limiter la vitesse entre la ligne droite venant du village d'Izier et l'entrée de la Chapelle Ste Barbe. En effet, les véhicules roulent actuellement à 90km/heure, vitesse relativement élevée au vu des habitations présentes le long de la route.

Il suggère ensuite de créer une fiche permettant d'améliorer la sécurité en aménageant un trottoir entre la chapelle et le centre du village.

Monsieur LEONARD ajoute que le SPW a déjà réalisé un tour de la commune afin d'analyser les points dangereux. Il va toutefois voir ce qui est faisable au niveau des réglementations en vigueur.

La réunion se clôture par une invitation des membres à une réunion interCLDR qui se tiendra le 14 décembre 2017 à Comblain-au-Pont et qui portera sur le thème du Tourisme-Nature. Les informations pratiques ainsi que l'ordre du jour suivront rapidement.

Fin de la séance à 21h00.